


**PROGRAMME DE MAINTIEN D'ACTIFS  
VOLET ÉQUIPEMENT**

**Enveloppes régionales de renouvellement des équipements  
médicaux, des équipements non médicaux et du mobilier**

**Exercice budgétaire 2010-2011**

Génie biomédical et services techniques  
Direction associée gestion des immobilisations et des technologies médicales  
Direction générale adjointe

Présenté au conseil d'administration  
du 7 décembre 2010  
modifié le 9 décembre 2010

**Québec** 

---



## **PROGRAMME DE MAINTIEN D'ACTIFS VOLET ÉQUIPEMENT**

**Enveloppes régionales de renouvellement des équipements  
médicaux, des équipements non médicaux et du mobilier**

**Exercice budgétaire 2010-2011**

Génie biomédical et services techniques  
Direction associée gestion des immobilisations et des technologies médicales  
Direction générale adjointe

Présenté au conseil d'administration  
du 7 décembre 2010  
modifié le 9 décembre 2010

**Ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales, à la condition d'en mentionner la source.**

**© Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2011.**

**ISBN 978-2-89510-791-0 (version imprimée)**

**ISBN 978-2-89510-792-7 (PDF)**

**Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011**

**Ce document est disponible :**

**au centre de documentation de l'Agence : 514 286-5604**

**à la section «Publications» du site Internet de l'Agence : [www.agence.santemontreal.qc.ca](http://www.agence.santemontreal.qc.ca)**

## PROGRAMME DE MAINTIEN DES ACTIFS – VOLET ÉQUIPEMENT

### EXERCICE BUDGÉTAIRE 2010-2011

Ce document présente les enveloppes consenties par le MSSS pour l'exercice 2010-2011 pour le renouvellement des équipements médicaux, des équipements non médicaux et du mobilier des établissements de santé et de services sociaux du territoire de Montréal ainsi que les principaux points du cadre de gestion qui régit l'utilisation de ces enveloppes.

#### Le cadre financier

##### ■ Pour la province

Le tableau 1 indique les enveloppes allouées au niveau provincial pour l'exercice en cours et, à titre comparatif, pour l'exercice précédent. On constate, pour l'exercice en cours, une augmentation de l'ordre de 9 % par rapport à l'an dernier et ce, pour les deux catégories d'actifs.

Catégorie d'actifs	2009-2010	2010-2011
Équipement médical	224 560 000 \$	245 400 000 \$
Équipement non médical/mobilier	55 440 000 \$	60 600 000 \$
Total	<b>280 000 000 \$</b>	<b>306 000 000 \$</b>

**Tableau 1** – Enveloppes provinciales dédiées au remplacement de l'équipement médical et non médical et du mobilier (données inscrites aux cadres de gestion du MSSS)

##### ■ Pour la région de Montréal

Les enveloppes allouées par le MSSS pour la région de Montréal sont indiquées au tableau 2 pour l'exercice budgétaire en cours et, pour l'exercice précédent.

<b>Catégorie d'actifs</b>	<b>2009-2010</b>	<b>2010-2011</b>
Équipement médical	79 040 919 \$	86 302 104 \$
Équipement non médical/mobilier	17 866 512 \$	19 442 555 \$
<b>Total</b>	<b>96 907 431 \$</b>	<b>105 744 659 \$</b>
<b>% de l'enveloppe provinciale</b>	<b>34,6 %</b>	<b>34,6 %</b>

**Tableau 2 -** Enveloppes dédiées au remplacement de l'équipement médical et non médical et du mobilier pour la région de Montréal

### **Valeurs de remplacement et subventions par établissement**

Le tableau 3 donne par établissement les valeurs de remplacement et les subventions allouées pour l'équipement médical et l'équipement non médical et le mobilier. La valeur de remplacement des parcs d'équipements de chaque établissement est le critère utilisé par le MSSS pour le calcul des enveloppes. Celles-ci sont donc établies au prorata de la valeur de remplacement du parc de chaque établissement par rapport à la valeur de remplacement provinciale et ce, pour chacune des catégories d'actifs. La méthode utilisée par le MSSS pour déterminer les valeurs de remplacement est sommairement décrite plus loin dans ce document.

Tableau 3 – Valeurs de remplacement et subventions par établissement (exercice 2010-2011)

Description	Équipement médical		Équipement non médical et mobilier	
	Valeur de remplacement	Subvention 2010-2011	Valeur de remplacement	Subvention 2010-2011
Centre Hospitalier de l'Université de Montréal	199 475 100 \$	14 259 743 \$	26 635 024 \$	1 898 027 \$
Centre Hospitalier de St-Mary	33 210 770 \$	2 374 116 \$	5 925 096 \$	422 226 \$
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine	78 483 453 \$	5 610 494 \$	13 327 030 \$	949 692 \$
Centre universitaire de Santé McGill	233 445 411 \$	16 688 156 \$	27 614 450 \$	1 967 821 \$
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal	83 440 777 \$	5 964 875 \$	11 045 306 \$	787 095 \$
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	101 486 840 \$	7 254 922 \$	14 552 031 \$	1 036 986 \$
Hôpital Santa-Cabrini	20 286 025 \$	1 450 173 \$	5 414 495 \$	385 840 \$
Institut de cardiologie de Montréal	47 062 758 \$	3 364 344 \$	4 318 189 \$	307 717 \$
L'Hôpital Général Juif S.M.B.D.	89 922 775 \$	6 428 249 \$	11 821 034 \$	842 374 \$
CSSS Cavendish	3 922 369 \$	280 396 \$	2 343 731 \$	167 016 \$
CSSS d'Achuesic et Montréal-Nord	17 518 464 \$	1 252 331 \$	7 360 829 \$	524 537 \$
CSSS de Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent	7 320 206 \$	523 295 \$	6 188 343 \$	440 985 \$
CSSS de Dorval-Lachine-LaSalle	16 115 167 \$	1 152 014 \$	6 140 772 \$	437 595 \$
CSSS de la Montagne	3 153 698 \$	225 446 \$	2 791 375 \$	198 915 \$
CSSS du Coeur-de-l'Île	17 248 603 \$	1 233 039 \$	5 589 976 \$	398 345 \$
CSSS de la Pointe-de-l'Île	4 710 167 \$	336 713 \$	4 399 071 \$	313 480 \$
CSSS de l'Ouest-de-l'Île	21 042 729 \$	1 504 267 \$	6 360 288 \$	453 238 \$

Description	Équipement médical		Équipement non médical et mobilier	
	Valeur de remplacement	Subvention 2010-2011	Valeur de remplacement	Subvention 2010-2011
CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel	3 353 770 \$	239 749 \$	3 429 049 \$	244 356 \$
CSSS du Sud-Ouest-Verdun	35 589 820 \$	2 544 186 \$	10 827 560 \$	771 578 \$
CSSS Jeanne-Mance	9 097 675 \$	650 359 \$	8 915 630 \$	635 333 \$
CSSS Lucille-Teasdale	8 372 230 \$	598 500 \$	7 308 568 \$	520 813 \$
Clinique Communautaire de Pointe St-Charles	454 341 \$	32 479 \$	443 912 \$	31 633 \$
Hôpital Douglas	2 787 253 \$	199 250 \$	4 703 126 \$	335 145 \$
Hôpital Louis-H.-Lafontaine	5 545 756 \$	396 446 \$	7 584 216 \$	540 456 \$
Hôpital Rivière-des-Prairies	1 479 474 \$	105 762 \$	2 971 920 \$	211 781 \$
Institut Philippe-Pinel de Montréal	1 121 173 \$	80 149 \$	2 613 371 \$	186 230 \$
Centre de Soins Prolongés Grace Dart	1 675 393 \$	119 768 \$	1 708 117 \$	121 721 \$
CHSLD de St-Andrew-de-Father-Dowd-et-de-St-Margaret	2 421 125 \$	173 077 \$	1 071 703 \$	76 370 \$
CHSLD Juif de Montréal	1 729 400 \$	123 628 \$	1 712 513 \$	122 035 \$
Hôpital Mont-Sinaï	1 879 985 \$	134 393 \$	1 007 109 \$	71 767 \$
Institut Canadien-Polonais du Bien-Être	1 005 651 \$	71 890 \$	538 358 \$	38 364 \$
Institut universitaire de gériatrie de Montréal	7 748 770 \$	553 931 \$	3 020 918 \$	215 272 \$
La Corporation du Centre hospitalier Gériatrique Maimonides	2 112 135 \$	150 989 \$	2 648 809 \$	188 756 \$
L'Hôpital Chinois de Montréal	857 005 \$	61 264 \$	593 802 \$	42 315 \$
CHSLD St-Georges 1	1 034 185 \$	73 930 \$	1 256 911 \$	89 568 \$

Description	Équipement médical		Équipement non médical et mobilier	
	Valeur de remplacement	Subvention 2010-2011	Valeur de remplacement	Subvention 2010-2011
Vigi Santé (Reine-Élisabeth)	606 229 \$	43 337 \$	540 443 \$	38 512 \$
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal	108 012 \$	7 721 \$	1 695 179 \$	120 799 \$
Centre de réadaptation Gabrielle-Major	157 799 \$	11 280 \$	1 970 944 \$	140 451 \$
Centre de réadaptation Lisette-Dupras	459 756 \$	32 866 \$	2 159 034 \$	153 854 \$
Centre de réadaptation Constance-Lethbridge	417 485 \$	29 844 \$	682 222 \$	48 616 \$
Centre Miriam	700 818 \$	50 099 \$	1 561 621 \$	111 282 \$
Hôpital Catherine Booth de l'Armée du Salut	2 295 665 \$	164 109 \$	761 038 \$	54 232 \$
Institut de réadaptation Gingras-Lindsay-de-Montréal	2 322 490 \$	166 026 \$	2 612 615 \$	186 176 \$
Institut Raymond-Dewar	635 458 \$	45 427 \$	680 181 \$	48 470 \$
La corporation du Centre de réadaptation Lucie-Bruneau	981 941 \$	70 195 \$	1 650 916 \$	117 645 \$
Le Centre Dollard-Cormier	196 445 \$	14 043 \$	1 177 735 \$	83 926 \$
Services de réadaptation l'Intégrale	150 263 \$	10 742 \$	1 585 822 \$	113 007 \$
Les Cèdres C.-A. pour personnes âgées	116 017 \$	8 294 \$	110 187 \$	7 852 \$
Centre Jeunesse de Montréal-Institut universitaire	3 110 971 \$	222 392 \$	12 468 615 \$	888 521 \$
Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw	875 072 \$	62 556 \$	4 961 904 \$	353 588 \$
<b>TOTAL</b>	<b>1 079 244 874 \$</b>	<b>77 151 254 \$</b>	<b>258 801 088 \$</b>	<b>18 442 313 \$</b>
<b>Réserves de l'Agence</b>		<b>9 150 850 \$</b>		<b>1 000 242 \$</b>
<b>Subventions totales par catégorie</b>		<b>86 302 104 \$</b>		<b>19 442 555 \$</b>
<b>Grand total subvention reçue</b>	<b>105 744 659 \$</b>			

■ **Réserves ministérielle et régionale**

Conformément au cadre de gestion du MSSS sur le maintien des parcs d'équipements, les enveloppes budgétaires dédiées à cette fin incluent une réserve au niveau provincial pour l'équipement médical et des réserves au niveau régional pour les deux catégories d'actifs. Les enveloppes présentées dans les deux tableaux ci-dessus ne sont donc pas entièrement distribuées aux établissements en début d'exercice. Ainsi, pour l'année en cours, le ministère conserve une réserve de 5 % de l'enveloppe provinciale prévue pour l'équipement médical alors que la part de l'Agence est de 10 % de l'enveloppe régionale. Pour l'équipement non médical et le mobilier, le ministère ne conserve aucune réserve alors que l'Agence conserve 5 % de l'enveloppe régionale. Les réserves pour l'exercice 2010-2011 sont présentées au tableau 4.

<b>Réserves 2010-2011</b>		
<b>Catégorie d'actifs</b>	<b>MSSS</b>	<b>Agence</b>
Équipement médical	12 270 000 \$	9 150 850 \$
Équipement non médical/mobilier	0 \$	1 000 242 \$

**Tableau 4 -** Réserves ministérielle et régionale pour l'exercice 2010-2011

**Utilisation des réserves**

■ **Réserve ministérielle**

Selon les critères d'allocations définis par le MSSS, cette réserve peut servir pour contribuer au financement d'un équipement dont le coût unitaire est égal ou supérieur à 1 000 000 \$ et pour lequel ni l'établissement seul ni l'établissement conjointement avec l'Agence ne peuvent assumer le financement en totalité compte tenu des enveloppes réciproques dont ils disposent et des diverses priorités d'investissement. Un financement tripartite (MSSS, Agence, établissement) est obligatoire.

■ **Réserve régionale**

Les paramètres suivants gouvernent l'utilisation de la réserve régionale :

- participation financière de l'Agence en réponse à des urgences pouvant survenir en cours d'exercice;

- complément de financement dans des projets jugés prioritaires par l'Agence et pour lesquels les établissements ne peuvent assumer le financement complet à partir de leur enveloppe récurrente;
- participation financière de l'Agence dans des projets de remplacement d'envergure dont la réalisation est échelonnée sur quelques années (ex. : accélérateurs linéaires);
- en soutien à des priorités d'ordre régional;
- respect des paramètres nationaux.

Notons que, pour l'exercice 2010-2011, deux spécialités médicales ont été identifiées par le MSSS comme secteurs prioritaires d'investissement, soit la **pathologie** et la **néonatalogie**. Ces priorités seront donc prises en compte dans l'utilisation de la réserve régionale au niveau de l'équipement médical. L'**hémodialyse** sera également une priorité régionale et des investissements seront consentis afin de permettre une mise à jour des parcs d'équipements de certains établissements offrant ce service. Enfin, comme cela avait été le cas en 2009-2010, le remplacement de certains équipements de pharmacie sera aussi privilégié, en lien avec le projet sur les *systemes automatisés et robotisés pour la distribution des médicaments (SARDM)*.

Les projets qui recevront un financement de l'Agence à partir des réserves pour l'exercice **2010-2011** seront donc identifiés en cours d'exercice et feront l'objet d'une reddition de compte à la fin de celui-ci. Les tableaux 5 et 6 présentent les projets qui ont été retenus par l'Agence et qui ont bénéficié d'un financement à partir des réserves obtenues du MSSS pour l'exercice **2009-2010**.

Tableau 5 - Utilisation de la réserve **2009-2010** – Équipement médical

ÉTABLISSEMENT	Projets	Financement Agence
Hôpital Santa Cabrini	Instruments chirurgicaux (complément de financement)	160 279 \$
Hôpital Santa Cabrini	Tomodensitomètre (complément de financement)	68 268 \$
CHU Sainte-Justine	Équipements divers pour 8 lits de néonatalogie (en sus d'un financement de 1 457 472 \$ du MSSS)	588 736 \$
Tous les CSSS	Programme 68 (lits électriques et lève patients, priorité régionale pour unités d'évaluation et d'orientation)	779 635 \$
CR Constance-Lethbridge	Exerciseur informatisé avec dynamomètre électronique (complément de financement)	28 691 \$

Hôpital Louis-H. Lafontaine	Remplacement d'un échographe	152 000 \$
CSSS Pointe de l'île	Remplacement salle de radiographie (urgence vs non performance de l'ancien système)	135 000 \$
Plusieurs établissements	Lits électriques (priorité régionale)	1 076 000 \$
CHUM	Simulateur tomodensitomètre et IRM pour radio-oncologie (complément de financement)	1 000 000 \$
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	Équipements de laboratoire	200 000 \$
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	Remplacement appareils d'hémodialyse	544 000 \$
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	Remplacement laveurs-décontaminateurs	300 000 \$
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	Rehaussement système de cryo-ablation	105 000 \$
Hôpital général juif	Remplacement appareils d'hémodialyse	787 497 \$
Établissements privés-conventionnés	Ajustement du MSSS pour établissements privés-conventionnés	140 209 \$
CSSS de l'Ouest de l'île	Remplacement appareils d'hémodialyse	20 694 \$
Plusieurs établissements	Remplacement d'équipements en lien avec le projet SARDM (phases 1 et 2)	2 267 297 \$
CSSS Lucille-Teasdale	Équipement pour accueillir un patient en hébergement	12 000 \$
Hôpital Maisonneuve-Rosemont, CUSM et CHU Sainte-Justine	Pompes pour nutrition parentérale (complément de financement)	15 640 \$
Financement total		<b>8 380 946 \$</b>

Tableau 6 – Utilisation de la réserve 2009-2010 – Équipement non médical et mobilier

ÉTABLISSEMENT	Projets	Financement Agence
Tous les CSSS	Financement an-2 santé mentale phase 1	694 861 \$
CSSS Ahuntsic Montréal-Nord	Relocalisation des services administratifs	177 080 \$
CSSS Dorval-Lachine-Lasalle	Unité spécifique type 1 (21 lits) et unité prothétique (20 lits)	32 300 \$
CSSS Dorval-Lachine-Lasalle	Équipements services alimentaires et chariots de distribution	315 465 \$
CSSS Pointe de l'île	Unité spécifique type 1 (28 lits)	75 000 \$
CSSS Pointe de l'île	Santé mentale phase 1 / solde système téléphonique	39 580 \$
Hôpital Chinois de Montréal	Remplacement d'un lave-vaisselle - urgence	36 100 \$
Agence Montérégie	Participation financière - ressource provinciale en hygiène-salubrité	50 000 \$
CHSLD St-Andrew-de-Father-Dowd-St-Margaret	Chariots chauffants/réfrigérants	40 000 \$
Financement total		<b>1 460 386 \$</b>

## Cadre de gestion du MSSS

Le renouvellement de l'équipement médical, de l'équipement non médical et du mobilier est assujéti à deux cadres de gestion qui sont présentés de façon détaillée dans les circulaires 2010-022 (équipement médical) et 2010-023 (équipement non médical et mobilier) du MSSS. Les deux cadres de gestion ont en commun les points suivants (certaines particularités spécifiques à l'un ou l'autre des cadres de gestion sont indiquées):

- ✓ la décentralisation et la responsabilisation des établissements sont les principaux objectifs visés par les cadres de gestion;
- ✓ seuls les projets de remplacement ou de rehaussement d'équipements sont admissibles (**aucun ajout d'équipement autorisé, il est à noter que pour l'exercice budgétaire 2010-2011, le MSSS a dégagé une enveloppe spécifique à l'ajout d'équipements pour la consolidation des services existants; le programme de consolidation fait l'objet d'une démarche séparée**);
- ✓ une enveloppe spécifique est dédiée à l'équipement médical et une autre à l'équipement non médical et au mobilier et aucun transfert entre les deux enveloppes n'est permis;
- ✓ les actifs informationnels sont exclus de ce programme;
- ✓ une planification triennale est demandée aux établissements;
- ✓ l'identification des besoins doit faire l'objet d'un processus formel mené par un comité multidisciplinaire;
- ✓ les plans triennaux sont déposés à l'Agence pour approbation dans le cas de l'équipement médical et pour information dans le cas de l'équipement non médical et du mobilier;
- ✓ les achats de groupe sur une base provinciale sont obligatoires pour les technologies identifiées par le MSSS concerne essentiellement l'équipement médical);
- ✓ toute dérogation au processus d'achat de groupe doit être autorisée par le MSSS;
- ✓ obligation pour les établissements d'utiliser le système Actifs+ Réseau (planification, suivi des projets et maintien à jour de l'inventaire);

- ✓ s'il y a lieu, des achats regroupés sur une base régionale sous la coordination de l'Agence pourront être envisagés;
- ✓ les acquisitions doivent être faites dans le respect de la **Loi sur les contrats des organismes publics**;
- ✓ les coûts d'aménagement reliés à l'installation des équipements ne peuvent être financés par l'enveloppe dédiée au remplacement des équipements; au besoin, l'enveloppe de rénovation fonctionnelle doit plutôt être utilisée;
- ✓ l'Agence exige des établissements une reddition de comptes sur les activités d'approvisionnement et sur le respect de la réglementation (en particulier sur le mode de sollicitation des fournisseurs – négociation de gré à gré, appel d'offres public ou sur invitation);
- ✓ l'Agence exige de son groupe d'approvisionnement en commun une reddition de comptes sur ses activités d'approvisionnement et évalue sa performance
- ✓ l'Agence effectue les décaissements et le suivi des investissements;
- ✓ l'Agence effectue une reddition de comptes au MSSS quant à l'utilisation des enveloppes et en particulier en ce qui concerne les modes d'acquisition.

### **Méthode d'estimation de la valeur de remplacement (MEVR)**

La MEVR est basée essentiellement sur l'utilisation de certaines données du rapport financier AS-471. En particulier les informations présentées à la page 400 de ce rapport portent sur les immobilisations et y sont comptabilisées entre autres pour une année donnée les acquisitions et les dispositions d'équipements et de mobilier. Ces données, combinées à la durée de vie moyenne des équipements et à d'autres variables, telles l'indice des produits industriels pour actualiser les coûts d'acquisitions, le type d'établissement, le nombre de lits dressés, les dépenses de fonctionnement, etc. ont permis d'élaborer différents modèles qui sont utilisés pour estimer avec un degré de précision acceptable la valeur de remplacement des parcs d'équipement des établissements.

### **Recommandation**

Que l'on procède aux engagements financiers selon les subventions par établissement et catégories d'équipement indiquées au tableau 4 du présent document.



*Agence de la santé  
et des services sociaux  
de Montréal*

Québec 